



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4594

Texte de la question

M Claude Birraux appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle, sur le développement de la formation professionnelle par l'apprentissage. Actuellement 250000 jeunes sont inscrits dans des centres de formation d'apprentis. Chez nos voisins helvétiques le nombre d'apprentis est de 187000 pour une population de 6,2 millions d'habitants. En France, le taux de chômage pour les 18-25 ans est de 26 p 100. En Suisse, le chômage des jeunes est insignifiant. Selon les experts de l'OCDE, cette absence de chômage chez les jeunes Helvétiques est due au rôle joué par le système l'apprentissage dans l'intégration des jeunes à la population active. Au moment où le Gouvernement est engagé dans une action importante pour résorber le chômage, il importe que toutes les forces vives du pays tendent vers cet objectif. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour développer d'apprentissage et faire en sorte que celui-ci redevienne une filière noble de la formation professionnelle.

Texte de la réponse

Reponse. - L'apprentissage, première voie de formation alternée, ne connaissait pas jusqu'à maintenant un développement suffisant dans notre pays. On prend souvent pour référence en matière d'apprentissage des pays tels la RFA et la Suisse mais on doit savoir que la conception du système de formation y repose sur des fondements totalement différents du notre, dont la caractéristique principale est que l'appareil de l'éducation nationale assure l'essentiel des premières formations technologiques et professionnelles. Pour faire face aux problèmes particulièrement préoccupants du chômage qui touche un nombre très important de jeunes, le Gouvernement a décidé d'accroître les moyens affectés à la formation professionnelle. Le déséquilibre important entre créations d'emplois et ressources en main-d'œuvre, affecte notre économie depuis le milieu des années 70 et a entraîné, en particulier, une dégradation des conditions d'entrée dans la vie active des jeunes. L'idée prévaut qu'une des causes tient au fait que notre appareil éducatif ne prépare pas encore suffisamment aux exigences de la vie professionnelle. C'est pour tenter de remédier à cela que les pouvoirs publics entendent développer et rénover tout l'appareil de formation. C'est dans cet esprit que les formations en alternance se sont développées considérablement et que le dispositif apprentissage a été profondément renoué par la loi du 23 juillet 1987, afin qu'il participe plus largement à la formation des jeunes. Déjà on constate un fort accroissement des effectifs (+ 10 p 100 sur une année) et le regain d'intérêt manifesté par les moyennes et grandes entreprises pour l'apprentissage devrait permettre, dans la mesure où cette voie de formation peut permettre désormais la préparation de qualifications de niveau plus élevé, de confirmer la tendance observée. L'Etat, depuis trois années, a consenti des efforts financiers très importants pour aider les régions à développer cette voie de formation et cet effort est maintenant inscrit dans la durée puisque, dès 1989, l'apprentissage trouve place dans les contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4594

Rubrique : Apprentissage

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2972